

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD437

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 15 BIS

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.